

## 1. Validité des CGV

Les livraisons, prestations et offres de la société Stöcklin Möbel AG, ci-après dénommée «Stöcklin», se font exclusivement sur la base de ces CGV. Celles-ci s'appliquent donc également à toutes les relations commerciales futures, même si elles ne font pas l'objet d'un nouvel accord explicite. Les dérogations à ces CGV ne sont effectives que si Stöcklin les confirme par écrit.

## 2. Conclusion et contenu du contrat

2.1. Les offres de Stöcklin ne sont pas à caractère obligatoire, à moins qu'elles ne soient expressément déclarées pour un délai déterminé.

2.2 Les commandes et ordres des clients n'engagent Stöcklin contractuellement que dans la mesure où Stöcklin les confirme par écrit, par voie électronique, ou par livraison de la marchandise. Il en est de même pour les modifications, accords annexes et données de performance.

2.3 Seul le contenu de la confirmation de commande de Stöcklin détermine le déroulement des activités commerciales. Stöcklin n'a aucune obligation de vérifier les documents et les directives fournis par le client. Le client est notamment seul responsable des dimensions et du nombre de pièces utilisées pour confirmer la commande et sur lesquelles se base la production. En cas de modification ou d'annulation de commande, les frais générés jusqu'à cette date seront à la charge du client.

2.4 L'offre de Stöcklin pour les produits indiquant les prestations, le(s) délai(s) de livraison et les prix usine est valable 90 jours à partir de la date de l'offre.

2.5 Toutes les informations contenues dans les catalogues et prospectus de Stöcklin ne sont pas garanties. Elles peuvent à tout moment être soumises à modification.

2.6 Des modifications des matériaux et de la conception dues au progrès technique sont admises.

Les améliorations dans le cadre des produits commandés sont transmises au client sans frais.

2.7 Les numéros d'article actuels de Stöcklin doivent être utilisés dans les commandes client; si ce n'est pas le cas, Stöcklin est alors en droit de facturer des frais supplémentaires.

## 3. Prix / Conditions de paiement / Clause de propriété

3.1. Les prix indiqués dans la confirmation de commande s'appliquent. Si le délai de livraison envisagé dans les carnets de commandes est dépassé pour des raisons relevant de la responsabilité du client, les prix en vigueur le jour de livraison s'appliquent.

3.2. Les prix de Stöcklin s'entendent départ usine ou départ entrepôt de Stöcklin, emballé, plus TVA légale en vigueur et coûts supplémentaires facturés selon la convention séparée. Les frais supplémentaires liés à l'exécution du contrat, tels que ceux inhérents au transport, aux assurances, droits de douane ou autres charges, sont à la charge du client.

3.3 Toutes les factures de Stöcklin sont payables 30 jours à compter de la date de facturation, net. Si ce délai est dépassé, la prise en compte du retard commence sans mise en demeure sur la somme totale (jour de l'échéance) et la créance est soumise au taux d'intérêt couramment appliqué (mais 5 % au minimum). Toute exigence de compensation du client envers Stöcklin est exclue et l'invocation de défauts et de marchandises non acceptées ne libère pas le client de son obligation de paiement.

3.4 Si le client est en retard de paiement ou si Stöcklin doit craindre de ne pas recevoir les paiements complets ou à temps du client, Stöcklin est autorisé à retenir sa propre prestation et de réaliser les livraisons au client uniquement au fur et à mesure et contre paiement et de déposer les marchandises au frais du client; dès livraison, le prix contractuel de la marchandise livrée devient immédiatement exigible.

3.5 Toutes les livraisons de Stöcklin restent sa propriété jusqu'au paiement intégral par le client. Stöcklin est en droit d'exiger, par demande unilatérale, les inscriptions nécessaires dans les registres administratifs (notamment le registre des réserves de propriété).

## 4. Livraison, délai de livraison

4.1 Les délais ou dates de livraison indiqués sont approximatifs, sauf s'il a été convenu expressément et par écrit d'un délai ou d'une date fixe.

4.2 Le client est tenu d'accepter la livraison à la date annoncée. Si la réception par le client ne se fait pas dans les délais prévus, Stöcklin est en droit d'exiger qu'il prenne l'ensemble des frais de transport supplémentaires, frais de stockage, etc. à sa charge. Pour un volume de commande allant jusqu'à 5 cuisines, le jour de livraison convenu peut être reporté une seule fois par le client au plus tard 10 jours ouvrables avant la livraison, sans qu'il en résulte de coûts supplémentaires. Si un report est signalé hors délais et, d'une manière générale pour tout report de livraison se rapportant à des volumes plus importants de commande, les frais de stockage (par palette CFF, une fois CHF 15.00 et CHF 0.50 par jour de stockage) seront à la charge du client, sous réserve de frais supplémentaires.

4.3 Sous réserve d'accord écrit contraire, la livraison est effectuée au départ de l'usine ou de l'entrepôt de Stöcklin. L'utilité et le danger pour la marchandise sont transmis au client depuis le quai de chargement de l'usine ou de l'entrepôt de Stöcklin. Le transport/l'envoi départ usine/entrepôt est considéré comme date de livraison. Stöcklin n'assume aucune responsabilité quant à d'éventuels dommages dus au transport.

4.4 Le type d'emballage est déterminé par Stöcklin. Si le client souhaite un type d'emballage différent, les éventuels coûts supplémentaires seront facturés séparément.

4.5 Stöcklin est autorisée à effectuer des livraisons partielles à condition que cette livraison partielle soit utilisable par le client dans la limite de l'objectif convenu et qu'elle n'entraîne pas pour lui de dépenses ni de frais supplémentaires importants. Les livraisons partielles sont facturées sur la base de la valeur de la livraison partielle.

4.6 Les conflits du travail et tous les cas de force majeure affectant la capacité de livraison, que ce soit chez Stöcklin, chez des fournisseurs ou dans le secteur des transports, notamment dysfonctionnements et difficultés techniques imprévisibles, perturbations de l'approvisionnement en énergie et en matières premières, perturbations des transports, mesures prises par les autorités ou conflits exemptent Stöcklin de l'obligation de livraison durant les événements se produisant et avec une période de démarrage en sus. Exonération totale en cas d'impossibilité ultérieure. Si

les événements susmentionnés durent plus de trois mois, les parties au contrat ont le droit de résilier le contrat, sans toutefois avoir droit à demander une indemnisation pour la partie du contrat qui n'a pas encore été exécutée. En cas de non-respect du délai de livraison, les demandes d'indemnisation, y compris de tiers, sont exclues.

## 5. Droit à la garantie / Garantie

5.1. La marchandise livrée doit être soigneusement contrôlée immédiatement après la livraison.

Tous les défauts apparents et/ou identifiables de la marchandise, les quantités manquantes ou les marchandises inappropriées sont signalés par écrit dans les meilleurs délais, au plus tard dans les cinq jours et, en tout état de cause, avant toute utilisation du produit. Les anomalies qui ne sont pas décelables lors d'un contrôle direct immédiat doivent être signalées par écrit à Stöcklin dès qu'elles ont été constatées, en précisant leur nature. Stöcklin décline toute responsabilité en cas de manquement aux obligations de déclaration et de réclamation ou à l'expiration de l'obligation de garantie. En outre, Stöcklin doit avoir la possibilité, dans un délai raisonnable, de procéder à une visite et d'examiner le défaut constaté.

5.2 La garantie est de 5 ans à compter de la livraison. Il en est de même pour les marchandises qui ont été intégrées conformément à leur destination dans un ouvrage immobilier. Les interventions ou les livraisons sous garantie individuelles n'entraînent pas de prolongation de l'obligation de garantie. La garantie expire prématurément lorsque le client ou un tiers apporte des modifications, des adaptations ou des réparations à la marchandise livrée qui n'ont pas été préalablement autorisées par écrit par Stöcklin ou, en cas de défaillance, lorsque le client ne prend pas immédiatement toutes les mesures de réduction des dommages et donne à Stöcklin la possibilité de corriger ce défaut. En tout état de cause, le client supporte seul les coûts liés aux travaux du client et/ou de tiers non préalablement autorisés par écrit par Stöcklin. Pour les produits achetés par Stöcklin tels que poignées, lampes, plans de travail, armatures, etc. les dispositions et les délais de garantie du fournisseur concerné s'appliquent exclusivement.

5.3 Bien que les produits soient fabriqués avec le plus grand soin par Stöcklin, la diversité des matières premières ou d'autres facteurs incontrôlables peuvent, dans certains cas, influencer le produit final. Dans la mesure où ces interférences restent conformes aux tolérances et normes habituelles du secteur concerné ou n'entraînent pas de réduction significative de la valeur ou de l'aptitude du produit, le client n'a pas droit à la garantie. Sont en outre exclus du droit à la garantie et de la garantie les défauts consécutifs à un endommagement après livraison, à une manipulation ou un traitement inapproprié ou une sollicitation excessive (les instructions d'entretien de Stöcklin doivent être respectées), les défauts consécutifs à une usure naturelle, à un taux d'humidité trop important et/ou un niveau de chaleur excessif dans la construction, les défauts suivants des modifications réalisées par le client ou un tiers sans autorisation préalable par Stöcklin, les défauts dus à l'action de tiers, les petites différences de couleur entre les différents matériaux (plaques/bords revêtus de résine synthétique), de légères variations de couleur ou de petites imperfections décoratives à la surface invisibles à l'œil à une distance verticale d'un mètre.

5.4 Si des défauts sont constatés dans le délai imparti, Stöcklin a le droit, au choix, de réparer ou de remplacer les pièces correspondantes dans un délai raisonnable. La garantie ne couvre en aucun cas plus de pièces que le nombre de pièces concernées. Toute exigence du client dépassant ce cadre, comme la réduction, diminution ou indemnisation est exclue. Un délai raisonnable doit être accordé à Stöcklin pour toute réparation ou livraison de remplacement.

5.5 Stöcklin ne peut pas être tenu pour responsable de manquement au conseil ou comme du manquement à des obligations d'information ou autres au client.

## 6. Réservations

Les réservations sont traitées comme des commandes et confirmées en conséquence. Les transferts de réservations doivent être effectués par écrit au plus tard 21 jours calendaires avant la réservation enregistrée. Pour l'annulation des réservations, Stöcklin facture un dédommagement de CHF 1000.-.

## 7. Limitation de responsabilité

Stöcklin est responsable pour toute malveillance et négligence de son fait, mais pas de ses auxiliaires, conformément aux dispositions légales. Toute autre responsabilité, notamment pour les dommages résultant de défauts de toute nature, est écartée dans le cadre légal. Cela vaut aussi bien pour les dommages indirects et directs que pour la perte de profit. Sous réserve des dispositions relatives à la garantie visée au paragraphe 5 ci-dessus. Le client est responsable de ses clients finaux et libère Stöcklin de toute prétention de ces clients.

## 8. Lieu d'exécution, tribunal compétent et autres accords

Le lieu d'exécution de toutes les livraisons et de tous les paiements est le siège de Stöcklin. Ces CGV et toute la relation juridique entre Stöcklin et le client sont soumis exclusivement au droit suisse, à l'exclusion notamment de la convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises (CISG-Wiener Kaufrecht). Le lieu de juridiction compétent pour tous les litiges relatifs aux relations juridiques entre Stöcklin et le client est 4147 Aesch, mais Stöcklin se réserve le droit de poursuivre le client devant le tribunal de son domicile ou du siège de sa société ou devant tout autre tribunal civil suisse compétent.

## 9. Avenants au contrat

Si l'une des dispositions ci-dessus n'est pas valide ou si elle devient invalide ou est exclue par une convention individuelle ou pour toute autre raison, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Une disposition inefficace doit être remplacée par une autre disposition la plus proche de son sens juridique et économique.

## 10. Modifications des CGV / forme juridique de publication

Stöcklin se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. La nouvelle version sera publiée sur le site Internet de Stöcklin ([www.stoecklin-kuechen.ch](http://www.stoecklin-kuechen.ch)) dans un délai suffisant avant son entrée en vigueur.